



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE**

RÈGLEMENT N° 591

RÈGLEMENT NUMÉRO 591 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 350 199 \$ ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 150 199 \$ INCLUANT, SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 7, DES COÛTS DIRECTS DE 1 780 656 \$, DES IMPRÉVUS DE 178 066 \$, DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE 178 066 \$, DES FRAIS DE FINANCEMENT DE 106 839 \$ ET DES TAXES NETTES DE 106 572 \$ ET L'UTILISATION DE SOLDES DISPONIBLES AU MONTANT DE 200 000 \$ PROVENANT DES EMPRUNTS CONTRACTÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT 573

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 2 350 199 \$ selon l'estimation des coûts de Parallèle 54 Expert conseil, en date du 15 novembre 2022, décrite à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 200 000 \$ du solde disponible du Règlement d'emprunt fermé numéro 573 sera affectée à la dépense;

CONSIDÉRANT QU'UNE aide financière équivalente à une somme de 1 437 608 \$ a été acceptée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, laquelle somme sera affectée à la dépense, conditionnellement à l'approbation de la ministre;

CONSIDÉRANT QUE lorsque les dépenses prévues dans un règlement d'emprunt sont subventionnées à 50 % et plus par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, le règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE, dans un tel cas, le ministre pourrait toutefois exiger que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter (PHV);

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} février 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha adopte à toutes fins que de droits le règlement n° 591, et qu'il soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha autorise la réalisation des travaux de réfection d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie sur les rues Archambault et Morin, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Parallèle 54 Expert conseil, portant le numéro MSJM-2202M en date du 15 novembre 2022, ainsi qu'à l'estimation détaillée préparée par M. Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier, en date du 7 décembre 2022, incluant les frais, les imprévus, les honoraires professionnels, les frais de financement et les taxes nettes lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 350 199 \$ pour les fins du présent règlement.

Afin de financer la dépense décrétée au présent règlement, le conseil est autorisé à utiliser le solde disponible du règlement d'emprunt suivant pour une somme de 200 000 \$.

Règlement	Montant
Règlement numéro 573 – Réfection des infrastructures pour les rues Édouard et Durand	200 000 \$

Le remboursement du solde disponible se fera conformément au tableau d'échéance du règlement dont on approprie le solde. La taxe spéciale imposée par le règlement mentionné plus haut et dont on utilise le solde disponible est réduite d'autant.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard du financement du solde disponible énuméré à l'article 3 du présent règlement, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité desservi par le réseau d'aqueduc ou d'égout sanitaire du périmètre urbain, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, conformément au tableau d'échéance du règlement dont on utilise le solde disponible.

ARTICLE 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 150 199 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 6

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire du périmètre urbain, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.


Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention, notamment l'aide financière accordée dans le cadre de la TECQ 2019-2023.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA

CE PREMIER JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS


Sylvain Roberge, maire


Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier

AVIS DE MOTION :	1 ^{er} FÉVRIER 2023
PROJET DE RÈGLEMENT :	1 ^{er} FÉVRIER 2023
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	1 ^{ER} MARS 2023
AVIS PUBLIC PHV :	24 MARS 2023
APPROBATION MAMH :	29 MAI 2023
AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR :	27 JUIN 2023

ANNEXE A

ESTIMÉ DES COÛTS DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 591

DESCRIPTION	COÛTS ESTIMÉS
Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée pour les rues Morin et Archambault	
TR-53 : rue Morin (± 155,0 m)	687 399 \$
TR-73 : rue Archambault (± 200,0 m)	765 980 \$
TR-74 : rue Archambault (± 91,0 m)	327 277 \$
Contingence / Imprévus (10 %)	178 066 \$
Honoraires professionnels (10 %)	178 066 \$
Taxes nettes (4,9875 %)	106 572 \$
Frais de financement (5 %)	106 839 \$
TOTAL	2 350 199 \$



Philippe Morin, directeur général
29 mai 2023

ANNEXE B

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier P54 : MSJM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
8	TR-53: rue Morin, de la rue Ste-Louise à la rue du Collège (±155,0 m)				
8,1	Organisation de chantier			60 090,00 \$	
8,2	Ouvrages existants à démolir			17 436,00 \$	
8,3	Excavation et remblayage			27 100,00 \$	
8,4	Eau potable			141 819,00 \$	
8,5	Égout sanitaire			82 638,00 \$	
8,6	Égout pluvial et drainage			130 298,00 \$	
8,7	Voie			216 100,00 \$	
8,8	Reflection et aménagement paysager			11 825,00 \$	
				Sous-total :	637 306,00 \$
			Imprévis :	20%	137 479,00 \$
				Sous-total :	624 876,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier PS4: MSJM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
8.1	Organisation de chantier				
8.1.1	Organisation de chantier et divers travaux	1	forfait	31 000,00 \$	31 000,00 \$
8.1.2	Inspection minutée des lieux avant les travaux	1	forfait	1 250,00 \$	1 250,00 \$
8.1.3	Signalisation routière et maintien de la circulation durant les travaux	1	forfait	20 000,00 \$	20 000,00 \$
8.1.4	Nettoyage des rues				
	- Balai mécanique	3	heure	130,00 \$	390,00 \$
	- Camion citrine	3	heure	150,00 \$	450,00 \$
8.1.5	Abaissement de la nappe phréatique	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
8.1.6	Protection des réseaux techniques urbains	1	forfait	2 000,00 \$	2 000,00 \$
				Total article 8.1 :	60 090,00 \$
8.2	Ouvrages existants à démolir				
	Voie				
8.2.1	Pulvérisation ou enlèvement du pavage existant (rue Morin)	1325	m.ca.	3,00 \$	3 975,00 \$
8.2.1	Pulvérisation ou enlèvement du pavage existant (rue du Collège)	750	m.ca.	3,00 \$	2 250,00 \$
8.2.2	Trottoir de béton existant à démolir et à déposer	60	m.ca.	20,00 \$	1 200,00 \$
8.2.2	Bordure de béton existante à démolir et à déposer	200	m.ca.	20,00 \$	5 200,00 \$
	Eau potable				
8.2.3	Conduite d'eau potable existante 150 mm dia. en fonte grise à enlever et à déposer hors site incluant: entrées de service, poteau d'incendie et vanne	151	m.ln.	15,00 \$	2 265,00 \$
	Égout sanitaire				
8.2.4	Conduite d'égout sanitaire existante 250 mm dia. en TBA ou PVC à enlever et à déposer hors site incluant: entrée de service, regard et puitsard	143	m.ln.	15,00 \$	2 145,00 \$
				Total article 8.2 :	17 435,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier P54: MSJM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
8.3	Excavation et remblayage				
8.3.1	Excavation de ventre de bœuf (Provision)	10	m.cu.	45,00 \$	450,00 \$
8.3.2	Excavation du matériel d'infrastructure et de disposition des surplus, mise en forme et mise en place matériel classe B	2075	m.ca	12,00 \$	24 900,00 \$
8.3.3	Fouilles et recherches (sur demande)	5	heure	350,00 \$	1 750,00 \$
				Total article 8.3 :	27 100,00 \$
8.4	Eau potable				
8.4.1	Réseau d'alimentation temporaire				
	- Réseau d'alimentation temporaire avec protection incendie	1	forfait	20 000,00 \$	20 000,00 \$
	- Provision pour raccordements spéciaux	5	heure	160,00 \$	800,00 \$
8.4.2	Plan de mise en opération de la nouvelle conduite d'aqueduc	1	forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
8.4.3	Raccordement à la conduite existante				
	- 150 mm Ø	2	unité	3 500,00 \$	7 000,00 \$
8.4.4	Conduite de distribution d'eau potable				
	- 150 mm Ø (rue Morin)	151	m.ln	250,00 \$	37 750,00 \$
	- 150 mm Ø (rue du Collège)	65	m.ln	250,00 \$	16 250,00 \$
8.4.5	Vanne				
	- 150 mm Ø avec bouches à clé (rue Morin)	2	unité	3 000,00 \$	6 000,00 \$
	- 150 mm Ø avec bouches à clé (rue du Collège)	1	unité	3 000,00 \$	3 000,00 \$
8.4.6	Poteau d'incendie (rue Morin)	2	unité	10 500,00 \$	21 000,00 \$
8.4.7	Poteau d'incendie (rue du Collège)	1	unité	10 500,00 \$	10 500,00 \$
8.4.8	Entrée de service d'eau potable				
	- 19 mm Ø (rue Morin)	8	unité	1 500,00 \$	12 000,00 \$
	- 19 mm Ø (rue du Collège)	1	unité	1 500,00 \$	1 500,00 \$
	- 38 mm Ø	1	unité	1 600,00 \$	1 600,00 \$
	- Supplément pour entrée de service en tranchée séparée	1	unité	750,00 \$	750,00 \$
8.4.9	Isolant rigide	15	m.ca.	35,00 \$	525,00 \$
8.4.10	Nettoyage, désinfection et essais	216	m.ln	9,00 \$	1 944,00 \$
				Total article 8.4 :	141 819,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier PS4: MSJM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
8,5	Égout sanitaire				
8,5.1	Interception temporaire des eaux usées	1	forat	5 000,00 \$	5 000,00 \$
8,5.2	Raccordement au réseau existant				
	- Regard proposé sur conduites existantes	1	unité	3 500,00 \$	3 500,00 \$
	- Conduite proposée sur regard existant	1	unité	3 000,00 \$	3 000,00 \$
8,5.3	Conduite d'égout sanitaire - 250 mm Ø	143	m.ln	275,00 \$	39 325,00 \$
8,5.4	Regard d'égout sanitaire - 1200mmØ	2	unité	6 000,00 \$	12 000,00 \$
8,5.5	Entrée de service sanitaire				
	- 125 mm Ø (rue Morin)	8	unité	1 800,00 \$	14 400,00 \$
	- 125 mm Ø (rue du Collège)	1	unité	1 800,00 \$	1 800,00 \$
	- Supplément pour entrée de service en tranchée séparée	1	unité	750,00 \$	750,00 \$
8,5.6	Essais d'étanchéité, de déformation et inspection télévisée des conduites principales				
	- Pour réception provisoire	143	m.ln	11,00 \$	1 573,00 \$
	- Pour réception finale	143	m.ln	9,00 \$	1 287,00 \$
				Total article 8,5 :	62 635,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier P54: MSJM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
8.6	Égout pluvial et drainage				
8.6.1	Interception temporaire des eaux pluviales	1	forat	5 000,00 \$	5 000,00 \$
8.6.2	Raccordement au réseau existant - Regard proposé sur conduites existantes	2	unité	3 500,00 \$	7 000,00 \$
8.6.3	Conduite d'égout pluvial - 450 mm Ø	151	m.ln	475,00 \$	71 725,00 \$
8.6.4	Regard d'égout pluvial - 1200 mm Ø	2	unité	6 000,00 \$	12 000,00 \$
8.6.5	Puisard - 600 mm Ø avec grille circulaire	4	unité	4 100,00 \$	16 400,00 \$
8.6.6	Entrée de service pluviale - 150 mm Ø	8	unité	1 800,00 \$	14 400,00 \$
	- Supplément pour entrée de service en tranchée séparée	1	unité	750,00 \$	750,00 \$
8.6.7	Essais et inspection télévisée des conduites principales - Pour réception provisoire	151	m.ln	11,00 \$	1 661,00 \$
	- Pour réception finale	151	m.ln	9,00 \$	1 359,00 \$
				Total article 8.6 :	130 295,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
 Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la
 chaussée sur divers tronçons prioritaires
 No de dossier P54: MSJM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
8.7	Voies				
8.7.1	Structure de chaussée (rues Morin et du Collège)				
	- Sous-fondation, MG112, 450 mm d'épaisseur	1975	l.m.	18,00 \$	35 550,00 \$
	- Fondation inférieure, MG58, 300 mm d'épaisseur	1450	l.m.	20,00 \$	29 000,00 \$
	- Fondation supérieure, MG20, 150 mm d'épaisseur	725	l.m.	22,00 \$	15 950,00 \$
8.7.2	C clôture existante à conserver et protéger (École)	1	forfait	2 000,00 \$	2 000,00 \$
8.7.3	Poteaux d'utilités publiques avec éclairage à protéger et à conserver	1	forfait	2 500,00 \$	2 500,00 \$
8.7.4	Trottoir et bordure de béton				
	- Trottoir monolithique, largeur 1,2 m	80	m.co.	160,00 \$	12 800,00 \$
	- Bordure de béton	260	m.co.	110,00 \$	28 600,00 \$
8.7.5	Préparation avant pavage (rues Morin et du Collège)				
	- Chaussée	2075	m.co.	4,00 \$	8 300,00 \$
8.7.6	Enrobé bitumineux (rues Morin et du Collège)				
	- Couche de base, ESG-14 PG58H-34, (50mm)	265	l.m.	145,00 \$	38 425,00 \$
	- Couche de surface, ESG-10 PG58E-34HRD, (40mm)	215	l.m.	165,00 \$	35 475,00 \$
8.7.7	Charnière en enrobé bitumineux				
	- Pour raccordement à une rue	35	m.ln.	25,00 \$	875,00 \$
	- Pour entrée charretière	65	m.ln.	25,00 \$	1 625,00 \$
8.7.8	Marquage de chaussée				
	- Pour la couche de pavage de base (à base d'eau)	1	forfait	2 250,00 \$	2 250,00 \$
	- Pour la couche de pavage de surface (à base d'eau)	1	forfait	2 750,00 \$	2 750,00 \$
				Total article 8.7 :	218 100,00 \$
8.8	Réfection et aménagement paysager				
8.8.1	Réfection de surface				
	- Tourbe en plaque	350	m.co.	18,00 \$	6 300,00 \$
	- Pavage	75	m.co.	55,00 \$	4 125,00 \$
	- Gravier	50	m.co.	30,00 \$	1 500,00 \$
				Total article 8.8 :	11 925,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier PS4: MSJM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
9	TR-73: rue Archambault, de la rue Bélanger à la rue Édouard (±200,0 m)				
9,1	Organisation de chantier			63 800,00 \$	
9,2	Ouvrages existants à démolir			14 005,00 \$	
9,3	Excavation et remblayage			20 035,00 \$	
9,4	Eau potable			141 050,00 \$	
9,5	Égout sanitaire			113 000,00 \$	
9,6	Égout pluvial et drainage			152 550,00 \$	
9,7	Voirie			231 425,00 \$	
9,8	Réfection et aménagement paysager			10 455,00 \$	
				Sous-total :	765 080,00 \$
			Imprévis :	20%	153 100,00 \$
				Sous-total :	918 176,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier P54: MSJM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
9.1	Organisation de chantier				
9.1.1	Organisation de chantier et divers travaux	1	forfait	35 000,00 \$	35 000,00 \$
9.1.2	Inspection télévisée des lieux avant les travaux	1	forfait	1 250,00 \$	1 250,00 \$
9.1.3	Signalisation routière et maintien de la circulation durant les travaux	1	forfait	20 000,00 \$	20 000,00 \$
9.1.4	Nettoyage des rues				
	- Balai mécanique	3	heure	130,00 \$	390,00 \$
	- Camion d'eme	3	heure	150,00 \$	450,00 \$
9.1.5	Abaissement de la nappe phréatique	1	forfait	6 000,00 \$	6 000,00 \$
9.1.6	Protection des réseaux techniques urbain	1	forfait	1 600,00 \$	1 600,00 \$
				Total article 9.1 :	63 890,00 \$
9.2	Ouvrages existants à démolir				
	Voie				
9.2.1	Pulvérisation ou enlèvement du pavage existant	2180	m.ca.	3,00 \$	6 540,00 \$
9.2.2	Trottoir de béton existant à démolir et à disposer	230	m.ca.	20,00 \$	4 600,00 \$
9.2.3	Bordure de béton existante à démolir et à disposer	100	m.ca.	10,00 \$	1 000,00 \$
	Eau potable				
9.2.4	Conduite d'eau potable existante 38 mm dia. en Carton à enlever et à disposer hors site incluant: entrées de service, poteau d'incendie et vanne	91	m.ln.	15,00 \$	1 365,00 \$
	Égout sanitaire				
9.2.5	Conduite d'égout sanitaire existante 100 mm dia. à enlever et à disposer hors site incluant: entrée de service, regard et puisard	86	m.ln.	15,00 \$	1 290,00 \$
	Égout pluvial				
9.2.6	Conduite d'égout pluvial existante 300 mm dia. en PVC à enlever et à disposer hors site incluant: entrée de service, regard et puisard	10	m.ln.	20,00 \$	200,00 \$
				Total article 9.2 :	14 895,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maitre de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
 Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la
 chaussée sur divers tronçons prioritaires
 No de dossier PS4: MSJM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
9.3	Excavation et remblayage				
9.3.1	Excavation de ventre de bœuf (Provision)	25	m.cu.	45,00 \$	1 125,00 \$
9.3.2	Excavation du matériel d'infrastructure et et disposition des surplus, mise en forme et mise en place matériel classe B	2180	m.ca	12,00 \$	26 160,00 \$
9.3.3	Fouilles et recherches (sur demande)	5	heure	350,00 \$	1 750,00 \$
				Total article 9.3 :	29 035,00 \$
9.4	Eau potable				
9.4.1	Réseau d'alimentation temporaire				
	- Réseau d'alimentation temporaire avec protection incendie	1	travail	25 000,00 \$	25 000,00 \$
	- Provision pour raccordements spéciaux	5	heure	160,00 \$	800,00 \$
9.4.2	Plan de mise en opération de la nouvelle conduite d'aqueduc	1	travail	1 000,00 \$	1 000,00 \$
9.4.3	Raccordement à la conduite existante - 150 mm Ø	3	unité	3 500,00 \$	10 500,00 \$
9.4.4	Conduite de distribution d'eau potable - 150 mm Ø	200	m.ln	250,00 \$	50 000,00 \$
9.4.5	Vanne - 150 mm Ø avec bouche à clé	3	unité	3 000,00 \$	9 000,00 \$
9.4.6	Poteau d'incendie	2	unité	10 500,00 \$	21 000,00 \$
9.4.7	Entrée de service d'eau potable				
	- 19 mm Ø	11	unité	1 500,00 \$	16 500,00 \$
	- 38 mm Ø	2	unité	1 800,00 \$	3 600,00 \$
	- Supplément pour entrée de service en tranchée séparée	2	unité	750,00 \$	1 500,00 \$
9.4.8	Isolant rigide	10	m.ca.	35,00 \$	350,00 \$
9.4.9	Nettoyage, désinfection et essais	200	m.ln	9,00 \$	1 800,00 \$
				Total article 9.4 :	141 050,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier PS4: MSIM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
9.5	Égout sanitaire				
9.5.1	Interception temporaire des eaux usées	1	travail	5 000,00 \$	5 000,00 \$
9.5.2	Raccordement au réseau existant - Regard proposé sur conduites existantes	2	unité	3 500,00 \$	7 000,00 \$
9.5.3	Conduite d'égout sanitaire - 250 mm Ø	200	m.ln	275,00 \$	55 000,00 \$
9.5.4	Regard d'égout sanitaire - 1200mmØ	3	unité	6 000,00 \$	18 000,00 \$
9.5.5	Entrée de service sanitaire - 125 mm Ø	13	unité	1 800,00 \$	23 400,00 \$
	- Supplément pour entrée de service en tranchée séparée	2	unité	750,00 \$	1 500,00 \$
9.5.6	Essais d'étanchéité, de déformation et inspection télévisée des conduites principales				
	- Pour réception provisoire	200	m.ln	11,00 \$	2 200,00 \$
	- Pour réception finale	200	m.ln	9,00 \$	1 800,00 \$
				Total article 9.5 :	113 000,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier PS4: MSJM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
9.6	Égout pluvial et drainage				
9.6.1	Interception temporaire des eaux pluviales	1	travail	3 000,00 \$	3 000,00 \$
9.6.2	Raccordement au réseau existant - Regard proposé sur conduites existantes	2	unité	3 500,00 \$	7 000,00 \$
9.6.3	Conduite d'égout pluvial - 300 mm Ø	200	m.ln	400,00 \$	80 000,00 \$
9.6.4	Regard d'égout pluvial - 1200 mm Ø	3	unité	6 000,00 \$	18 000,00 \$
9.6.5	Puisard - 600 mm Ø avec grille circulaire	4	unité	4 100,00 \$	16 400,00 \$
9.6.6	Entrée de service pluviale - 150 mm Ø - Supplément pour entrée de service en tranchée séparée	13 1	unité unité	1 800,00 \$ 750,00 \$	23 400,00 \$ 750,00 \$
9.6.7	Essais et inspection télévisée des conduites principales - Pour réception provisoire - Pour réception finale	200 200	m.ln m.ln	11,00 \$ 9,00 \$	2 200,00 \$ 1 800,00 \$
				Total article 9.6 :	182 650,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier P54: MSJM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
9.7	Voies				
9.7.1	Structure de chaussée				
	- Sous-fondation, MG112, 450 mm d'épaisseur	2075	t.m.	18,00 \$	37 350,00 \$
	- Fondation inférieure, MG50, 300 mm d'épaisseur	1510	t.m.	20,00 \$	30 200,00 \$
	- Fondation supérieure, MG20, 150 mm d'épaisseur	755	t.m.	22,00 \$	16 610,00 \$
9.7.2	Clture existante à conserver et protéger (Côté parc)	1	forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$
9.7.3	Poteau d'utilités publiques avec éclairage à protéger et à conserver	1	forfait	2 000,00 \$	2 000,00 \$
9.7.4	Trottoir et bordure de béton				
	- Trottoir monolithique, largeur 1,2 m	230	m.ca.	160,00 \$	36 800,00 \$
	- Bordure de béton	100	m.ca.	110,00 \$	11 000,00 \$
9.7.5	Préparation avant pavage				
	- Chaussée	2180	m.ca.	4,00 \$	8 720,00 \$
9.7.6	Enrobé bitumineux				
	- Couche de base, ESG-14 PGS8H-34, (50mm)	280	t.m.	145,00 \$	40 600,00 \$
	- Couche de surface, ESG-10 PGS8E-34HRD, (40mm)	225	t.m.	165,00 \$	37 125,00 \$
9.7.7	Chanfrein en enrobé bitumineux				
	- Pour raccordement à une rue	40	m.lin.	25,00 \$	1 000,00 \$
	- Pour entrée charetière	100	m.lin.	25,00 \$	2 500,00 \$
9.7.8	Marquage de chaussée				
	- Pour la couche de pavage de base (à base d'eau)	1	forfait	2 750,00 \$	2 750,00 \$
	- Pour la couche de pavage de surface (à base d'eau)	1	forfait	3 250,00 \$	3 250,00 \$
				Total article 9.7 :	231 405,00 \$
9.8	Réfection et aménagement pavages				
9.8.1	Réfection de surface				
	- Tourbe en plaque	600	m.ca.	18,00 \$	10 800,00 \$
	- Pavage	150	m.ca.	55,00 \$	8 250,00 \$
	- Gravier	15	m.ca.	25,00 \$	375,00 \$
	- Muret de pierre à enlever et à reconstruire à la fin des travaux	1	forfait	30,00 \$	30,00 \$
				Total article 9.8 :	19 455,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier P54: MSJM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
10	TR-74: rue Archambault, de la rue Edouard à la rue Dumais (191,0 m)				
10.1	Organisation de chantier			20 990,00 \$	
10.2	Ouvrages existants à démolir			4 940,00 \$	
10.3	Excavation et remblayage			9 540,00 \$	
10.4	Eau potable			70 767,00 \$	
10.5	Egout sanitaire			81 280,00 \$	
10.6	Egout pluvial et drainage			76 570,00 \$	
10.7	Voie			74 765,00 \$	
10.8	Réfection et aménagement paysager			9 825,00 \$	
				Sous-total :	327 277,00 \$
				Imprévu : 20%	65 455,40 \$
				Sous-total :	392 732,40 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier P54: MSJM-2202

PARA|ÉLE 54
EXPERT-CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
10,1	Organisation de chantier				
10,1,1	Organisation de chantier et divers travaux	1	forfait	16 000,00 \$	16 000,00 \$
10,1,2	Inspection télévisée des lieux avant les travaux	1	forfait	750,00 \$	750,00 \$
10,1,3	Signalisation routière et maintien de la circulation durant les travaux	1	forfait	7 500,00 \$	7 500,00 \$
10,1,4	Nettoyage des rues				
	- Batai mécanique	3	heure	130,00 \$	390,00 \$
	- Camion citerne	3	heure	150,00 \$	450,00 \$
10,1,5	Abaissement de la nappe phréatique	1	forfait	3 500,00 \$	3 500,00 \$
10,1,6	Protection des réseaux techniques urbain	1	forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
				Total article 10,1 :	29 690,00 \$
10,2	Ouvrages existants à démolir				
	Voie				
10,2,1	Pulvérisation ou enlèvement du pavage existant	670	m.ca.	3,00 \$	2 010,00 \$
	Eau potable				
10,2,2	Conduite d'eau potable existante 38 mm dia. en Carton à enlever et à disposer hors site incluant: entrées de service, poteau d'incendie et vanne	68	m.ln.	19,00 \$	1 300,00 \$
	Égout sanitaire				
10,2,3	Conduite d'égout sanitaire existante 100 mm dia. à enlever et à disposer hors site incluant: entrée de service, regard et puitsard	94	m.ln.	15,00 \$	1 410,00 \$
	Égout pluvial				
10,2,4	Conduite d'égout pluvial existante 300 mm dia. en PVC à enlever et à disposer hors site incluant: entrée de service, regard et puitsard	10	m.ln.	20,00 \$	200,00 \$
				Total article 10,2 :	4 940,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier P54: MSJM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
10,3	Excavation et remblayage				
10,3,1	Excavation de ventre de bœuf (Provision)	10	m.ca.	45,00 \$	450,00 \$
10,3,2	Excavation du matériel d'infrastructure et disposition des surplus, mise en forme et mise en place matériel classe B	670	m.ca.	12,00 \$	8 040,00 \$
10,3,3	Fouilles et recherches (sur demande)	3	heure	350,00 \$	1 050,00 \$
				Total article 10,3 :	9 540,00 \$
10,4	Eau potable				
10,4,1	Réseau d'alimentation temporaire - Réseau d'alimentation temporaire avec protection incendie - Provision pour raccordements spéciaux	1 5	toréal heure	10 000,00 \$ 160,00 \$	10 000,00 \$ 800,00 \$
10,4,2	Plan de mise en opération de la nouvelle conduite d'aqueduc	1	toréal	750,00 \$	750,00 \$
10,4,3	Raccordement à la conduite existante - 150 mm Ø	2	unité	3 500,00 \$	7 000,00 \$
10,4,4	Conduite de distribution d'eau potable - 150 mm Ø	68	m.ln	250,00 \$	22 000,00 \$
10,4,5	Vanne - 150 mm Ø avec touche à côté	3	unité	3 000,00 \$	9 000,00 \$
10,4,6	Poteau d'incendie	1	unité	10 500,00 \$	10 500,00 \$
10,4,7	Entrée de service d'eau potable - 19 mm Ø - Supplément pour entrée de service en tranchée séparée	6 1	unité unité	1 500,00 \$ 750,00 \$	9 000,00 \$ 750,00 \$
10,4,8	Isolant rigide	5	m.ca.	35,00 \$	175,00 \$
10,4,9	Nettoyage, désinfection et essais	68	m.ln	9,00 \$	792,00 \$
				Total article 10,4 :	70 767,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la
 chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier P54: MSJM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
10,5	Égout sanitaire				
10,5,1	Interception temporaire des eaux usées	1	forfait	2 500,00 \$	2 500,00 \$
10,5,2	Raccordement au réseau existant - Regard proposé sur conduites existantes	1	unité	3 500,00 \$	3 500,00 \$
10,5,3	Conduite d'égout sanitaire - 250 mm Ø	94	m.ln	275,00 \$	25 850,00 \$
10,5,4	Regard d'égout sanitaire - 1200mmØ	1	unité	6 000,00 \$	6 000,00 \$
10,5,5	Entrée de service sanitaire - 125 mm Ø	6	unité	1 800,00 \$	10 800,00 \$
	- Supplément pour entrée de service en tranchée séparée	1	unité	750,00 \$	750,00 \$
10,5,6	Essais d'étanchéité, de déformation et inspection télévisée des conduites principales				
	- Pour réception provisoire	94	m.ln	11,00 \$	1 034,00 \$
	- Pour réception finale	94	m.ln	9,00 \$	846,00 \$
				Total article 10,5 :	81 280,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier PS4: MSJM-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
10,6	Égout pluvial et drainage				
10,6,1	Interception temporaire des eaux pluviales	1	forfait	750,00 \$	750,00 \$
10,6,2	Enlèvement et disposition de ponocau d'entrée privé (diamètre divers)	1	forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$
10,6,3	Remblayage de fossé existant	1	forfait	1 250,00 \$	1 250,00 \$
10,6,4	Raccordement au réseau existant - Regard proposé sur conduites existantes	1	unité	3 500,00 \$	3 500,00 \$
10,6,5	Conduite d'égout pluvial - 300 mm Ø	86	m.ln	400,00 \$	34 400,00 \$
10,6,6	Regard d'égout pluvial - 1200 mm Ø	1	unité	5 500,00 \$	5 500,00 \$
10,6,7	Puitsard - 600 mm Ø avec grille circulaire	4	unité	4 100,00 \$	16 400,00 \$
10,6,8	Entrée de service pluviale - 150 mm Ø	6	unité	1 600,00 \$	10 800,00 \$
	- Supplément pour entrée de service en tranchée séparée	1	unité	750,00 \$	750,00 \$
10,6,9	Essais et inspection télévisée des conduites principales - Pour réception provisoire	86	m.ln	11,00 \$	948,00 \$
	- Pour réception finale	86	m.ln	9,00 \$	774,00 \$
Total article 10,6 :					76 870,00 \$

Évaluation des coûts classe D

Maître de l'ouvrage : Municipalité de St-Jean de Matha
Projet : Remplacement de l'ensemble des conduites et de la chaussée sur divers tronçons prioritaires
No de dossier P54 : MSJM-2202

PARA|ÈLE 54
ÉVALUATION GÉNÉRAL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
10,7	Vitrin				
10,7,1	Structure de chaussée				
	- Sous-fondation, MG112, 450 mm d'épaisseur	630	t.m.	18,00 \$	11 340,00 \$
	- Fondation inférieure, MGS8, 300 mm d'épaisseur	465	t.m.	20,00 \$	9 300,00 \$
	- Fondation supérieure, MG20, 150 mm d'épaisseur	235	t.m.	22,00 \$	5 170,00 \$
10,7,2	Trottoir et bordure de béton				
	- Bordure de béton	200	m.ca.	110,00 \$	22 000,00 \$
10,7,3	Préparation avant pavage				
	- Chaussée	670	m.ca.	4,00 \$	2 680,00 \$
10,7,4	Enrobé bitumineux				
	- Couche de base, ESG-14 PGS8H-34, (50mm)	75	t.m.	145,00 \$	10 875,00 \$
	- Couche de surface, ESG-10 PGS8E-34HRD, (40mm)	60	t.m.	165,00 \$	9 900,00 \$
10,7,5	Chanfrein en enrobé bitumineux				
	- Pour raccordement à une rue	10	m.ln.	25,00 \$	250,00 \$
	- Pour entrée charetière	30	m.ln.	25,00 \$	750,00 \$
10,7,6	Marquage de chaussée				
	- Pour la couche de pavage de base (à base d'eau)	1	forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
	- Pour la couche de pavage de surface (à base d'eau)	1	forfait	1 600,00 \$	1 600,00 \$
				Total article 10,7 :	74 765,00 \$
10,8	Réfection et aménagement pavage				
10,8,1	Réfection de surface				
	- Tourbe en plaque	350	m.ca.	18,00 \$	6 300,00 \$
	- Pavage	45	m.ca.	55,00 \$	2 475,00 \$
	- Gravier	35	m.ca.	30,00 \$	1 050,00 \$
				Total article 10,8 :	9 825,00 \$